



Pause méridienne + allongement temps transport

Par **Agén47**, le **18/01/2008** à **22:13**

Voilà mon exposé du problème.
Je suis employé à France Télécom en tant que fonctionnaire dans un grade de technicien help desk bureautique 90 Boulevard Kellerman Paris 13.
La direction nous a annoncé que notre service de 40 personnes allait déménager début février sur un nouveau site, 95 rue Bobillot Paris 13.
Le problème est que sur ce nouveau site nous n'avons pas de restauration, nous devons venir prendre notre repas sur notre ancien site 90 Kellerman.
La direction nous indique qu'elle ne nous accordera pas de délai de route. Le temps passé pour se rendre à notre restaurant administratif devra être récupéré.
Il faut environ 25 minutes pour aller et venir.
Pour mon cas personnel je suis sur un régime de travail à 38 heures/semaine avec 45 minutes de pause méridienne.
Dans ces conditions cela m'oblige à récupérer le temps passé pour me rendre à ce restaurant administratif.
De plus cela aggrave mon temps de transport, je dois marcher de la station de tramway Charletty jusqu'à 95 rue Bobillot.
De plus je suis accidenté du travail avec cinq opérations du genou droit. (reconnu cotorep)
Ma question est la suivante :
Quel est la règle qui s'applique quand le salarié n'a pas de restauration sur son lieu de travail (tout statut confondus privé / public).
Quels sont mes droits dans ma situation.
Et que me conseillez-vous de faire.
Vous remerciant par avance de tous ces renseignements